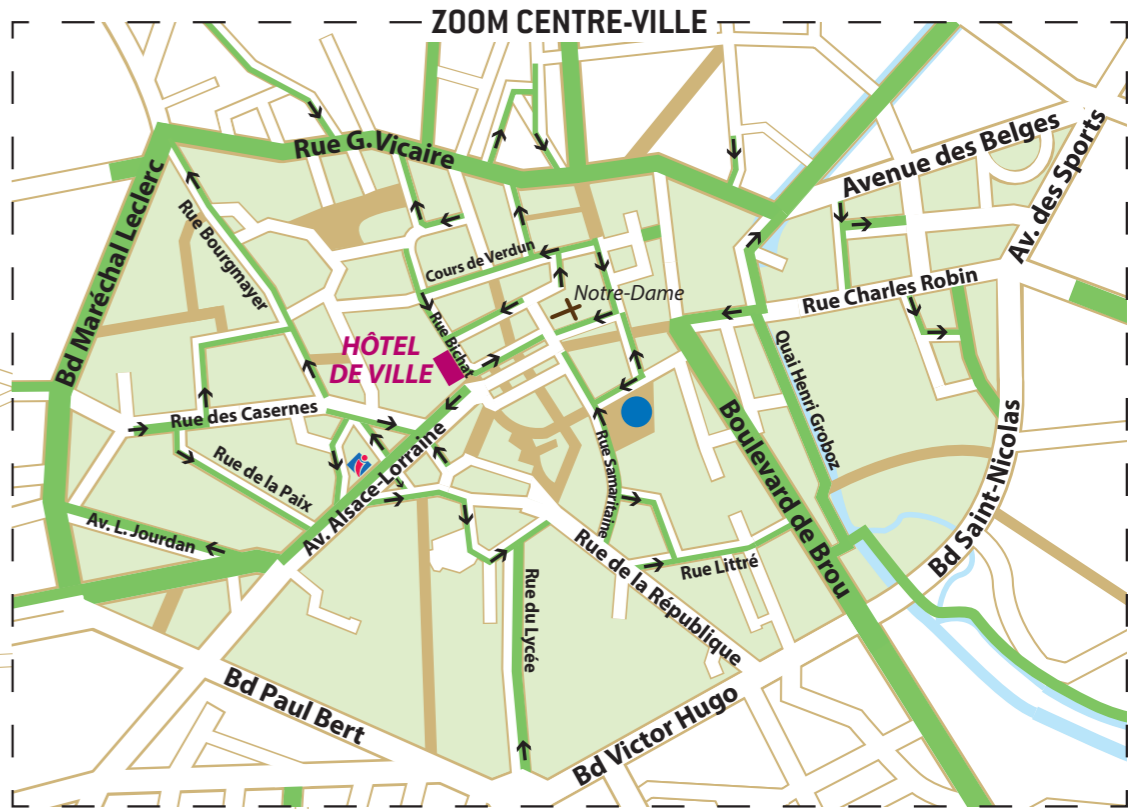
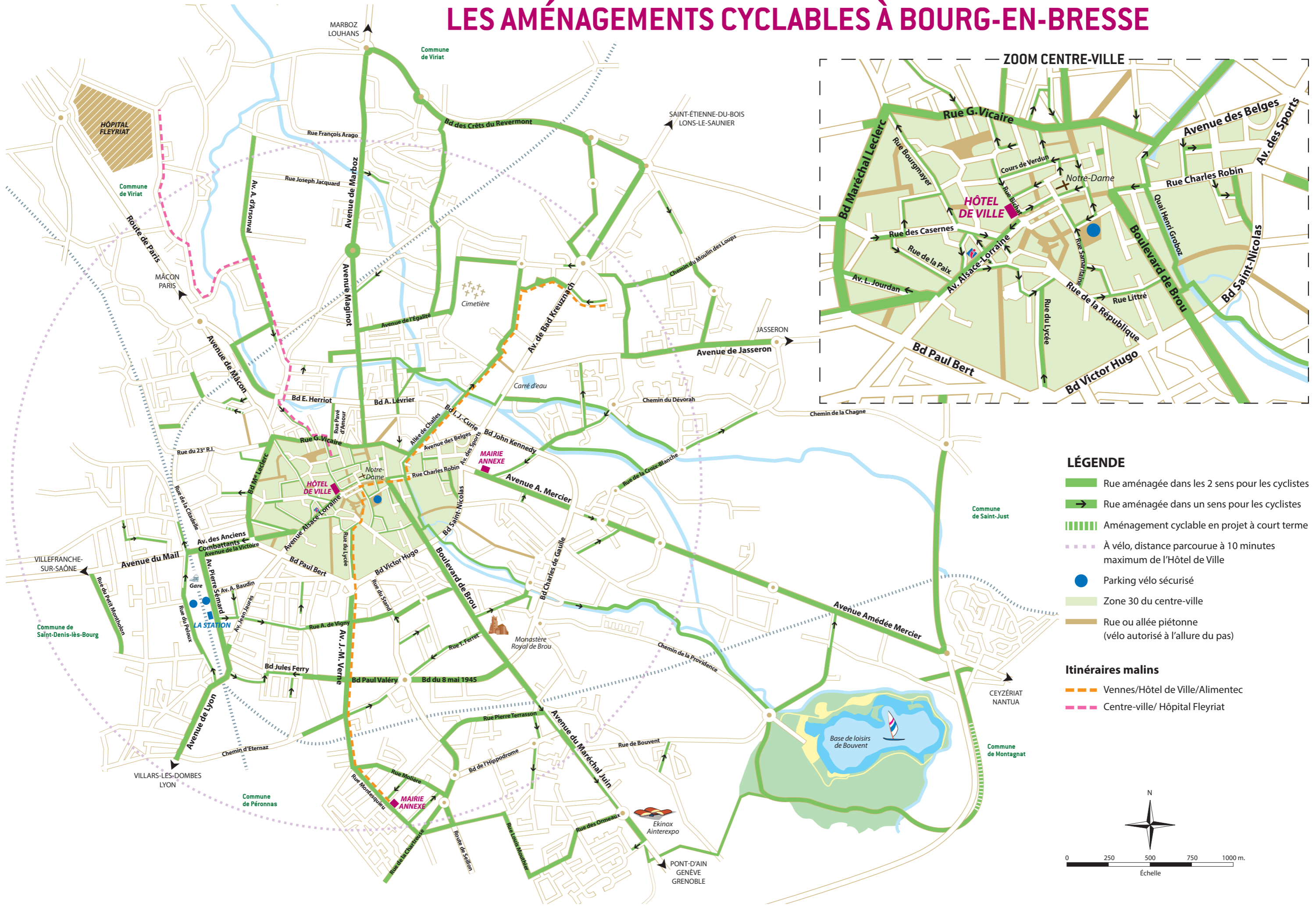


# LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À BOURG-EN-BRESSE



## LÉGENDE

- ▬ Rue aménagée dans les 2 sens pour les cyclistes
- ➔ Rue aménagée dans un sens pour les cyclistes
- ▬▬▬▬ Aménagement cyclable en projet à court terme
- ⋯ À vélo, distance parcourue à 10 minutes maximum de l'Hôtel de Ville
- Parking vélo sécurisé
- Zone 30 du centre-ville
- Rue ou allée piétonne (vélo autorisé à l'allure du pas)

## Itinéraires malins

- ▬▬▬▬ Vennes/Hôtel de Ville/Alimentec
- ▬▬▬▬ Centre-ville/ Hôpital Fleyriat

